

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : Dispositif de prévention des impayés et des expulsions locatives mis en place sur le 3ème arrondissement de Marseille - 3ème année d'expérimentation.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'accorder une subvention de 20 000€ au bénéfice de l'association départementale d'information sur le logement (ADIL 13) au titre de la 3<sup>ème</sup> année d'expérimentation du dispositif de prévention des impayés et des expulsions locatives sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité  
Madame CARRÉGA ne prend pas part au vote

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**